

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 04.04.2017 Révision: 04.04.2017

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identité du produit
- · Nom du produit: Acide chlorhydrique 32% (FG)
- · Code du produit: 531
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi du produit

Produit de base pour réactions chimiques

Produit correcteur du pH

- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Wyss Wasser-Technik GmBH

Postfach 111, Stutzstrasse 5 CH 3114 Wichtrach

Tel. +41 (0)31 781 30 31 / Fax +41 (0)31 781 30 31

info@wasser-technik.ch / www.wasser-technik.ch

- · Personnes de contact: Hans Jürg Wyss, Tamara Wyss
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'information toxicologique : numéro d'urgence 145 ou +41(0) 44 251 51 51

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger





GHS05 GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Acide chlorhydrique > 25%

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

(suite page 2)

Page: 1/9



selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 04.04.2017 Révision: 04.04.2017

# Nom du produit: Acide chlorhydrique 32% (FG)

(suite de la page 1)

Page: 2/9

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se

doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Préparations
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

	Comp	osants	dana	orouv.
-	CUIIID	USAIIIS	uanu	CICIX.

CAS: 7647-01-0 | Acide chlorhydrique > 25% | Skin Corr. 1B, H314; STOT SE 3, H335

Reg.nr.: 01-2119484862-27

25-50%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

CH/FR



selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 04.04.2017 Révision: 04.04.2017

Nom du produit: Acide chlorhydrique 32% (FG)

· Indications destinées au médecin:

(suite de la page 2)

Page: 3/9

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Aborber le liquide à l'aide d'un absorbant inerte.

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas de dilution, toujours verser le produit dans l'eau et pas le contraire.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

• 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)



selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 04.04.2017 Révision: 04.04.2017

# Nom du produit: Acide chlorhydrique 32% (FG)

(suite de la page 3)

Page: 4/9

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

## 7647-01-0 Acide chlorhydrique > 25%

VME (Suisse) Valeur momentanée: 6 mg/m³, 4 ppm

Valeur à long terme: 3 mg/m³, 2 ppm

SSc;

#### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### · Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

#### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales
- · Aspect:

Forme:
Couleur:
Odeur:
Piquante
Seuil olfactif:
Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C: < 1

(suite page 5)



selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 04.04.2017 Révision: 04.04.2017

# Nom du produit: Acide chlorhydrique 32% (FG)

(suite de la page 4) · Changement d'état Point de fusion/point de congélation: - 42 °C °C Point initial d'ébullition et intervalle 80 °C d'ébullition: · Point d'éclair Non applicable. · Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable. · Température d'inflammation: Température de décomposition: Non déterminé. · Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément. · Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif. · Limites d'explosion: Inférieure: Non déterminé. Non déterminé. Supérieure: · Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa · Densité à 20 °C: 1,159 g/cm<sup>3</sup> · Densité relative Non déterminé. Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé. · Taux d'évaporation: · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Entièrement miscible · Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé. · Viscosité: Non déterminé. **Dynamique:** Cinématique: Non déterminé. · Teneur en solvants: Solvants organiques: 0,0 % 69.0 % · 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des métaux légers en formant de l'hydrogène.

Un échauffement se produit en cas d'addition d'eau.

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Hydrogène

Gaz hydrochlorique (HCI)

CH/FR

Page: 5/9



selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 04.04.2017 Révision: 04.04.2017

Nom du produit: Acide chlorhydrique 32% (FG)

(suite de la page 5)

Page: 6/9

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
Oral	LD50	700 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	> 5010 mg/kg (lapin)	

		chlorhydrique > 25%
Oral	LD50	900 mg/kg (lapin)

- Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Compte tenu des données disponibles. les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

LC50/96 h 282 mg/l (gambusia affinis)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

(suite page 7)



selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 04.04.2017 Révision: 04.04.2017

Nom du produit: Acide chlorhydrique 32% (FG)

(suite de la page 6)

Page: 7/9

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettovés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA UN1789
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR 1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE solution
- · IMDG, IATA HYDROCHLORIC ACID solution
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, IMDG, IATA



· *Classe* 8 Matières corrosives.

· Étiquette

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

*l'utilisateur* Attention: Matières corrosives.

• N° d'identification du danger:
• No EMS:
• Segregation groups
• Stowage Category

80
F-A,S-B
Acids
E

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 1L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur:

30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur:

500 ml

2

· Catégorie de transport

· Code de restriction en tunnels E

(suite page 8)



selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 04.04.2017 Révision: 04.04.2017

Nom du produit: Acide chlorhydrique 32% (FG)

(suite de la page 7)

Page: 8/9

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

· Excepted quantities (EQ)

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

"Règlement type" de l'ONU:

UN 1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE SOLUTION.

8, II

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS05 GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Acide chlorhydrique > 25%

· Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se

doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Acide chlorhydrique > 25%
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Prescriptions nationales:
- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- Teneur en COV selon OCOV: 0,00 %
- · Indications réglementaires selon ORRChim Aucune.
- · VOCV (CH) 0,00 %

(suite page 9)



selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 04.04.2017 Révision: 04.04.2017

Nom du produit: Acide chlorhydrique 32% (FG)

(suite de la page 8)

Page: 9/9

#### · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- · Service établissant la fiche technique: Département Product Management
- · Contact: Hans Jürg Wyss, Tamara Wyss
- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR -